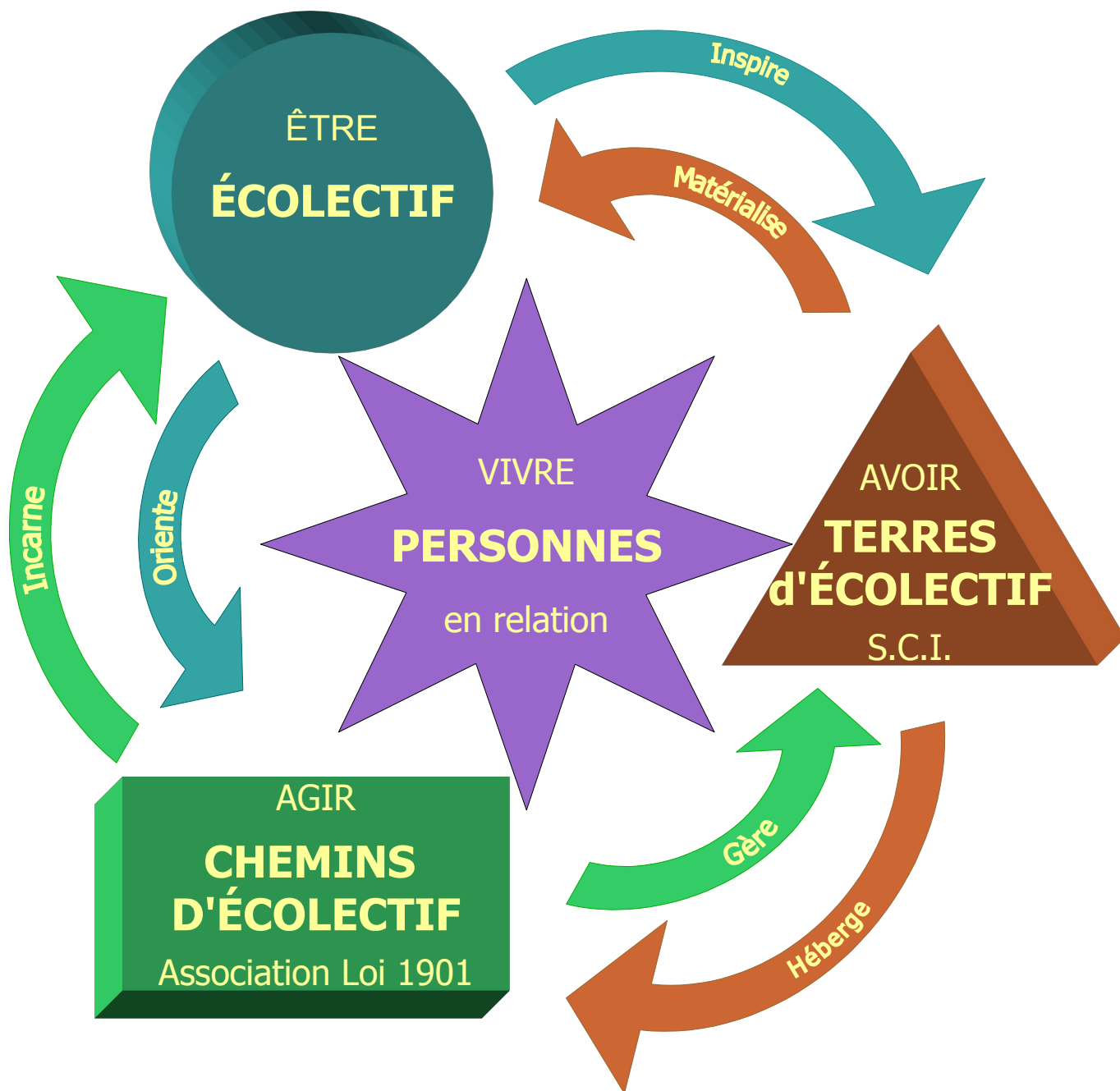


Schéma organisationnel du projet Écolectif



ÉCOLECTIF

Ses membres cooptés se réunissent et décident à « zéro objection ». Ses objectifs sont de :

- 1/ cultiver les 4 fondamentaux du projet ;
- 2/ éclairer la politique du projet (fonction de vigie, de phare) ;
- 3/ réguler les tensions (vagues et autres remous émotionnels).

TERRES d'ÉCOLECTIF – Société Civile Immobilière

Les décisions sont prises par ses associés (dont Chemins d'Écolectif à 90%). Elle est gérée par le CA de Chemins d'Écolectif. Ses objectifs sont de :

- 1/ administrer et mettre en valeur le lieu ;
- 2/ bâtir et rénover les bâtiments ;
- 3/ percevoir les loyers.

CHEMINS d'ÉCOLECTIF – Association Loi 1901

Elle est gérée par le Cercle d'Administration. Les décisions sont prises à « zéro objection ». Ses objectifs sont de :

- 1/ favoriser, préserver les valeurs et l'esprit du projet à travers les 4 fondamentaux ;
- 2/ dynamiser et coordonner les activités ;
- 3/ cultiver des relations avec l'environnement social ;
- 4/ gérer le terrain et les bâtiments du lieu de vie (les privés, les communs) ;

LES PERSONNES

Les personnes, les familles, les groupes de personnes et les partenaires du projet sont forces de proposition.